

**CAPES EXTERNE et CAFEP  
MATERIELS CANDIDAT  
SESSION 2024**

**SECTION : ARTS PLASTIQUES**

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
13/03/2024	9h à 15h	Épreuve disciplinaire appliquée	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de matériels électronique, dont la calculatrice est rigoureusement interdit.
14/03/2024	9h à 17h	Épreuve disciplinaire	<p>Les candidats sont invités à se reporter à la note de service relative aux concours externe et troisième concours du CAPES d'arts plastiques et concours externe et interne de l'agrégation d'arts plastiques du <b>8 décembre 2021 publiée au BOEN du 13 janvier 2021</b>.</p> <p>L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.</p> <p><b>Matériels autorisés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les matériels photographiques, vidéo, informatiques, numériques et de reprographie. Les équipements et les logiciels sont vierges de toutes banques de données visuelles, textuelles, sonores...</li> <li>• Les médiums secs doivent être fixés (pastels secs, sanguine, fusain, craie, etc.). Les matériaux à séchage lent sont à proscrire,</li> <li>• Les sèche-cheveux,</li> <li>• L'usage du chevalet est possible sauf indication contraire portée à la connaissance du candidat. Il n'est pas fourni par les organisateurs du concours.</li> </ul> <p><b>Matériels interdits :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les produits et appareils dangereux suivants : bombes aérosols, appareils fonctionnant sur réserve de gaz, appareils à production de flammes vives, acides, produits chimiques volatils, inflammables ou toxiques...</li> <li>• Le matériel bruyant (perceuses, scies sauteuses...),</li> <li>• Les téléphones portables, les tablettes, les montres connectées...),</li> <li>• Tout autre document de référence que ceux qui peuvent être fournis avec le sujet,</li> <li>• Tout dictionnaire et recueils iconographiques (sans exception).</li> </ul> <p><b>Consignes concernant la réalisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le format maxima pour cette épreuve est de type « grand aigle » aux dimensions 75 x 106 cm - La réalisation peut être plus petite.</li> <li>- Les supports, librement choisis par le candidat, doivent être suffisamment solides pour, le cas échéant, être assemblés de manière solidaire, et résister aux incidences et aux contraintes des techniques choisies ainsi qu'aux diverses manipulations lors de l'évaluation.</li> <li>- Tout élément matériel formel, impression numérique, iconographique ou textuel intégré dans la production plastique doit <u>obligatoirement être produit sur place</u> par le candidat.</li> <li>- Il ne sera fourni par les organisateurs du concours que l'accès à un branchement électrique usuel.</li> </ul>

Consignes concernant les copies

- Epreuve disciplinaire : une étiquette candidat (numéro d'anonymat) est collée dans l'angle inférieur droit de chacun des supports constituant sa production ; Epreuve disciplinaire appliquée : les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettez.
- Les deux épreuves : ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Epreuve disciplinaire appliquée : paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).
- Epreuve disciplinaire appliquée : les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CAPES EXTERNE et CAFEP  
MATÉRIELS CANDIDAT  
SESSION 2024**

**SECTION : DOCUMENTATION**

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
mercredi 20 mars 2024	9h à 14h	Epreuve écrite disciplinaire	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
jeudi 21 mars 2024	9h à 15h	Epreuve écrite disciplinaire appliquée	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

**Matériels autorisés pour toutes les épreuves:** Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

**Consignes concernant les copies**

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CAPES EXTERNE et CAFEP  
MATÉRIELS CANDIDAT  
SESSION 2024**

**SECTION : ÉDUCATION MUSICALE ET CHANT CHORAL**

Les épreuves se déroulent au service interacadémique des examens et concours de l'Île de France,  
7 rue Ernest Renan - Arcueil (94) Ligne B du R.E.R Station Laplace

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
mercredi 13 mars 2024	9h-15h	Epreuve écrite disciplinaire	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.  - Diapason mécanique autorisé.
jeudi 14 mars 2024	09h-15h	Epreuve écrite disciplinaire appliquée	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.  - Diapason mécanique autorisé.

**Matériels autorisés pour toutes les épreuves:** Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

**Consignes concernant les copies**

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

**Vous ne devez en aucun cas :**

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CAPES EXTERNE et CAFEP  
MATÉRIELS CANDIDAT  
SESSION 2024**

**SECTION : HISTOIRE ET GEOGRAPHIE**

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
18/03/2024	9h à 15h	Epreuve écrite disciplinaire	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
19/03/2024	9h à 15h	Epreuve écrite disciplinaire appliquée	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

**Matériels autorisés pour toutes les épreuves:** crayon à papier, stylos, crayons et feutres de couleurs, gomme, taille-crayon, compas ordinaire, équerre, règle graduée, règle trace-formes.

**Consignes concernant les copies**

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CAPES EXTERNE  
MATÉRIELS CANDIDAT  
SESSION 2024**

**SECTION : LANGUE CORSE**

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
25/03/2024	9h à 15h	Epreuve écrite disciplinaire	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
26/03/2024	9h à 15h	Epreuve écrite disciplinaire appliquée	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

**Matériels autorisés pour toutes les épreuves:** Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

**Consignes concernant les copies**

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

**Vous ne devez en aucun cas :**

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CAPES EXTERNE  
MATERIELS CANDIDAT  
SESSION 2024**

**SECTION : LANGUE DES SIGNES FRANCAISE**

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
25/03/2024	9h à 15h	Epreuve écrite disciplinaire	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (hormis celui fourni par le centre) est rigoureusement interdit.
26/03/2024	9h à 15h	Epreuve écrite disciplinaire appliquée	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (hormis celui fourni par le centre) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour l'épreuve : Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, ruban adhésif.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CAPES EXTERNE et CAFEP  
MATÉRIELS CANDIDAT  
SESSION 2024**

**SECTION : LANGUES REGIONALES**

**BASQUE**

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
20/03/2024	9h à 15h	Écrit 1 : Épreuve écrite disciplinaire portant sur le basque L'épreuve se compose de 2 parties : a) Composition en langue régionale b) au choix du jury, un thème et/ou une version.	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. - Matériels autorisés (1)
13/03/2024	9h à 15h	Écrit 2 : Épreuve écrite disciplinaire portant sur une discipline optionnelle Français Première épreuve écrite d'admissibilité du CAPES externe de lettres	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. - Matériels autorisés (1)
18/03/2024	9h à 15h	Écrit 2 : Épreuve écrite disciplinaire portant sur une discipline optionnelle : Histoire et géographie Première épreuve écrite d'admissibilité du CAPES externe d'histoire et géographie.	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. - Matériels autorisés (2)
25/03/2024	9h à 15h	Écrit 2 : Épreuve écrite disciplinaire portant sur une discipline optionnelle: Anglais Première épreuve écrite d'admissibilité du CAPES externe de langues vivantes étrangères, anglais	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. - Matériels autorisés (1)
25/03/2024	9h à 15h	Écrit 2 : Épreuve écrite disciplinaire portant sur une discipline optionnelle: Espagnol Première épreuve écrite d'admissibilité du CAPES externe de langues vivantes étrangères, espagnol	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. - Matériels autorisés (1)
21/03/2024	9h à 15h	Écrit 3 : Épreuve écrite disciplinaire appliquée portant sur le basque	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. - Matériels autorisés (1)

**Calculatrice** : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm>), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
  - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
  - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
  - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
  - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

(1) Matériels autorisés pour l'épreuve : Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

(2) Matériels autorisés pour l'épreuve d'histoire ou de géographie : crayon à papier, stylos, crayons et feutres de couleurs, gomme, taille-crayon, compas ordinaire, équerre, règle graduée, règle trace-formes.

**Consignes concernant les copies**

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ; - joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CAPES EXTERNE et CAFEP  
MATÉRIELS CANDIDAT  
SESSION 2024**

**SECTION : LANGUES REGIONALES**

**BRETON**

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
20/03/2024	9h à 15h	Écrit 1 : Épreuve écrite disciplinaire portant sur le breton L'épreuve se compose de 2 parties : a) Composition en langue régionale b) au choix du jury, un thème et/ou une version.	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. - Matériels autorisés (1)
13/03/2024	9h à 15h	Écrit 2 : Épreuve écrite disciplinaire portant sur une discipline optionnelle Français Première épreuve écrite d'admissibilité du CAPES externe de lettres	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. - Matériels autorisés (1)
18/03/2024	9h à 14h	Écrit 2 : Épreuve écrite disciplinaire portant sur une discipline optionnelle Mathématiques Première épreuve écrite d'admissibilité du CAPES externe de mathématiques	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit. - Matériels autorisés (1)
18/03/2024	9h à 15h	Écrit 2 : Épreuve écrite disciplinaire portant sur une discipline optionnelle : Histoire et géographie Première épreuve écrite d'admissibilité du CAPES externe d'histoire et géographie.	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. - Matériels autorisés (2)
25/03/2024	9h à 15h	Écrit 2 : Épreuve écrite disciplinaire portant sur une discipline optionnelle: Anglais Première épreuve écrite d'admissibilité du CAPES externe de langues vivantes étrangères, anglais	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. - Matériels autorisés (1)
21/03/2024	9h à 15h	Écrit 3 : Épreuve écrite disciplinaire appliquée portant sur le breton	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. - Matériels autorisés (1)

**Calculatrice** : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm>), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
  - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
  - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
  - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
  - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

(1) Matériels autorisés pour l'épreuve : Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

(2) Matériels autorisés pour l'épreuve d'histoire ou de géographie : crayon à papier, stylos, crayons et feutres de couleurs, gomme, taille-crayon, compas ordinaire, équerre, règle graduée, règle trace-formes.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ; - joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CAPES EXTERNE et CAFEP  
MATÉRIELS CANDIDAT  
SESSION 2024**

**SECTION : LANGUES REGIONALES**

**CATALAN**

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
20/03/2024	9h à 15h	Écrit 1 : Épreuve écrite disciplinaire portant sur le catalan L'épreuve se compose de 2 parties : a) Composition en langue régionale b) au choix du jury, un thème et/ou une version.	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. - Matériels autorisés (1)
13/03/2024	9h à 15h	Écrit 2 : Épreuve écrite disciplinaire portant sur une discipline optionnelle Français Première épreuve écrite d'admissibilité du CAPES externe de lettres	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. - Matériels autorisés (1)
18/03/2024	9h à 15h	Écrit 2 : Épreuve écrite disciplinaire portant sur une discipline optionnelle : Histoire et géographie Première épreuve écrite d'admissibilité du CAPES externe d'histoire et géographie.	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. - Matériels autorisés (2)
25/03/2024	9h à 15h	Écrit 2 : Épreuve écrite disciplinaire portant sur une discipline optionnelle: Anglais Première épreuve écrite d'admissibilité du CAPES externe de langues vivantes étrangères, anglais	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. - Matériels autorisés (1)
25/03/2024	9h à 15h	Écrit 2 : Épreuve écrite disciplinaire portant sur une discipline optionnelle: Espagnol Première épreuve écrite d'admissibilité du CAPES externe de langues vivantes étrangères, espagnol	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. - Matériels autorisés (1)
21/03/2024	9h à 15h	Écrit 3 : Épreuve écrite disciplinaire appliquée portant sur le catalan	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. - Matériels autorisés (1)

**Calculatrice** : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm>), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
  - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
  - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
  - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
  - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

(1) Matériels autorisés pour l'épreuve : Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

(2) Matériels autorisés pour l'épreuve d'histoire ou de géographie : crayon à papier, stylos, crayons et feutres de couleurs, gomme, taille-crayon, compas ordinaire, équerre, règle graduée, règle trace-formes.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).
- Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.
- Vous ne devez en aucun cas :
  - agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
  - coller des parties du sujet, ou de copie ; - joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CAPES EXTERNE  
MATERIELS CANDIDAT  
SESSION 2024**

**SECTION : LANGUES REGIONALES**

**CRÉOLE**

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
20/03/2024	9h à 15h	Écrit 1 : Epreuve écrite disciplinaire portant sur le créole L'épreuve se compose de 2 parties : a) Composition en langue régionale b) au choix du jury, un thème et/ou une version.	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. - Matériels autorisés (1)
13/03/2024	9h à 15h	Écrit 2 : Epreuve écrite disciplinaire portant sur une discipline optionnelle Français Première épreuve écrite d'admissibilité du CAPES externe de lettres	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. - Matériels autorisés (1)
18/03/2024	9h à 15h	Écrit 2 : Epreuve écrite disciplinaire portant sur une discipline optionnelle : Histoire et géographie Première épreuve écrite d'admissibilité du CAPES externe d'histoire et géographie.	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. - Matériels autorisés (2)
25/03/2024	9h à 15h	Écrit 2 : Epreuve écrite disciplinaire portant sur une discipline optionnelle: Anglais Première épreuve écrite d'admissibilité du CAPES externe de langues vivantes étrangères, anglais	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. - Matériels autorisés (1)
25/03/2024	9h à 15h	Écrit 2 : Epreuve écrite disciplinaire portant sur une discipline optionnelle: Espagnol Première épreuve écrite d'admissibilité du CAPES externe de langues vivantes étrangères, espagnol	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. - Matériels autorisés (1)
21/03/2024	9h à 15h	Écrit 3 : Epreuve écrite disciplinaire appliquée portant sur le créole	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. - Matériels autorisés (1)

**Calculatrice** : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm>), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
  - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
  - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
  - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
  - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

(1) Matériels autorisés pour l'épreuve : Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

(2) Matériels autorisés pour l'épreuve d'histoire ou de géographie : crayon à papier, stylos, crayons et feutres de couleurs, gomme, taille-crayon, compas ordinaire, équerre, règle graduée, règle trace-formes.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettez.
  - ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
  - paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).
- Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ; - joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CAPES EXTERNE  
MATERIELS CANDIDATS  
SESSION 2024**

**SECTION : LANGUES KANAK : DREHU**

DATE	HEURE	INTITULE DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
20/03/2024	9h à 15h	Écrit 1 : Epreuve écrite disciplinaire de langues Kanak L'épreuve se compose de deux parties a) Composition en langue Kanak b) Thème et/ou version au choix du jury	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. - Matériels autorisés (1)
13/03/2024	9h à 15h	Écrit 2 : Epreuve écrite disciplinaire portant sur une discipline optionnelle Français Première épreuve écrite d'admissibilité du CAPES externe de lettres modernes	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. - Matériels autorisés (1)
18/03/2024	9h à 15h	Écrit 2 : Epreuve écrite disciplinaire portant sur une discipline optionnelle : Histoire et géographie Première épreuve écrite d'admissibilité du CAPES externe d'histoire et géographie.	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. - Matériels autorisés (2)
25/03/2024	9h à 15h	Écrit 2 : Epreuve écrite disciplinaire dans une discipline optionnelle : Anglais Première épreuve écrite d'admissibilité du CAPES externe de langues vivantes étrangères, anglais	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. - Matériels autorisés (1)
25/03/2024	9h à 15h	Écrit 2 : Epreuve écrite disciplinaire dans une discipline optionnelle : Espagnol Première épreuve écrite d'admissibilité du CAPES externe de langues vivantes étrangères, espagnol	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. - Matériels autorisés (1)
18/03/2024	9h à 14h	Écrit 2 : Epreuve écrite disciplinaire dans une discipline optionnelle : mathématiques Première épreuve écrite d'admissibilité du CAPES externe de mathématiques	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit. - Matériels autorisés (1)
21/03/2024	9h à 15h	Écrit 3 : Epreuve écrite disciplinaire appliquée portant sur la langue Kanak choisie Analyse critique de documents et construction d'une séquence d'enseignement à partir d'un sujet remis par le jury <u>L'épreuve est rédigée en français</u>	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm>), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
  - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
  - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
  - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
  - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

- (1) Matériels autorisés pour l'épreuve : Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur,  
(2) Matériels autorisés pour l'épreuve d'histoire ou de géographie : crayon à papier, stylos, crayons et feutres de couleurs, gomme, taille-crayon, compas ordinaire, équerre, règle graduée, règle trace-formes.

**Consignes concernant les copies**

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
  - ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
  - paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).
- Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.  
Vous ne devez en aucun cas :
- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
  - coller des parties du sujet, ou de copie ; - joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CAPES EXTERNE  
MATERIELS CANDIDATS  
SESSION 2024**

**SECTION : LANGUES KANAK : DREHU**

DATE	HEURE	INTITULE DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
20/03/2024	9h à 15h	Écrit 1 : Epreuve écrite disciplinaire de langues Kanak L'épreuve se compose de deux parties a) Composition en langue Kanak b) Thème et/ou version au choix du jury	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. - Matériels autorisés (1)
13/03/2024	9h à 15h	Écrit 2 : Epreuve écrite disciplinaire portant sur une discipline optionnelle Français Première épreuve écrite d'admissibilité du CAPES externe de lettres	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. - Matériels autorisés (1)
18/03/2024	9h à 15h	Écrit 2 : Epreuve écrite disciplinaire portant sur une discipline optionnelle : Histoire et géographie Première épreuve écrite d'admissibilité du CAPES externe d'histoire et géographie.	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. - Matériels autorisés (2)
25/03/2024	9h à 15h	Écrit 2 : Epreuve écrite disciplinaire dans une discipline optionnelle : Anglais Première épreuve écrite d'admissibilité du CAPES externe de langues vivantes étrangères, anglais	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. - Matériels autorisés (1)
25/03/2024	9h à 15h	Écrit 2 : Epreuve écrite disciplinaire dans une discipline optionnelle : Espagnol Première épreuve écrite d'admissibilité du CAPES externe de langues vivantes étrangères, espagnol	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. - Matériels autorisés (1)
18/03/2024	9h à 14h	Écrit 2 : Epreuve écrite disciplinaire dans une discipline optionnelle : mathématiques Première épreuve écrite d'admissibilité du CAPES externe de mathématiques	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit. - Matériels autorisés (1)
21/03/2024	9h à 15h	Écrit 3 : Epreuve écrite disciplinaire appliquée portant sur la langue Kanak choisie Analyse critique de documents et construction d'une séquence d'enseignement à partir d'un sujet remis par le jury L'épreuve est rédigée en français	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm>), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
  - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
  - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
  - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
  - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

- (1) Matériels autorisés pour l'épreuve : Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur,  
(2) Matériels autorisés pour l'épreuve d'histoire ou de géographie : crayon à papier, stylos, crayons et feutres de couleurs, gomme, taille-crayon, compas ordinaire, équerre, règle graduée, règle trace-formes.

**Consignes concernant les copies**

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
  - ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
  - paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).
- Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.  
Vous ne devez en aucun cas :
- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
  - coller des parties du sujet, ou de copie ; - joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CAPES EXTERNE et CAPEP  
MATERIELS CANDIDAT  
SESSION 2024**

**SECTION I LANGUES REGIONALE**

**OCCITAN - LANGUE D'OC**

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
20/03/2024	9h à 15h	Écrit 1 : Epreuve écrite disciplinaire portant sur l'occitan L'épreuve se compose de 2 parties : a) Composition en langue régionale b) au choix du jury, un thème et/ou une version.	- Petit dictionnaire provençal-français d'Emil l'Evy, Heidelberg, 1909 (et les rééditions) autorisé. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. - Matériels autorisés (1)
13/03/2024	9h à 15h	Écrit 2 : Epreuve écrite disciplinaire portant sur une discipline optionnelle Français Première épreuve écrite d'admissibilité du CAPES externe de lettres	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. - Matériels autorisés (1)
18/03/2024	9h à 15h	Écrit 2 : Epreuve écrite disciplinaire portant sur une discipline optionnelle : Histoire et géographie Première épreuve écrite d'admissibilité du CAPES externe d'histoire et géographie.	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. - Matériels autorisés (2)
25/03/2024	9h à 15h	Écrit 2 : Epreuve écrite disciplinaire portant sur une discipline optionnelle: Anglais Première épreuve écrite d'admissibilité du CAPES externe de langues vivantes étrangères, anglais	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. - Matériels autorisés (1)
25/03/2024	9h à 15h	Écrit 2 : Epreuve écrite disciplinaire portant sur une discipline optionnelle: Espagnol Première épreuve écrite d'admissibilité du CAPES externe de langues vivantes étrangères, espagnol	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. - Matériels autorisés (1)
21/03/2024	9h à 15h	Écrit 3 : Epreuve écrite disciplinaire appliquée portant sur l'occitan	- Petit dictionnaire provençal-français d'Emil l'Evy, Heidelberg, 1909 (et les rééditions) autorisé. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. - Matériels autorisés (1)

**Calculatrice** : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm>), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
  - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
  - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
  - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
  - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

(1) Matériels autorisés pour l'épreuve : Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

(2) Matériels autorisés pour l'épreuve d'histoire ou de géographie : crayon à papier, stylos, crayons et feutres de couleurs, gomme, taille-crayon, compas ordinaire, équerre, règle graduée, règle trace-formes.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
  - ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
  - paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).
- Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.  
Vous ne devez en aucun cas :
- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
  - coller des parties du sujet, ou de copie ; - joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CAPES EXTERNE et CAFEP  
MATERIELS CANDIDAT  
SESSION 2024**

**SECTION : LETTRES**

**LETTRES CLASSIQUES**

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
13/03/2024	9h à 15h	Epreuve écrite disciplinaire de français (Dissertation) Sujet commun avec l'épreuve à option des sections "Langues régionales et Lettres Modernes"	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
14/03/2024	9h à 14h	Epreuve écrite disciplinaire de langues anciennes Traduction d'un texte en grec et en latin	Sont autorisés les dictionnaires bilingues : - latin-français Bornecque, Gaffiot (y compris la nouvelle édition 2000), Goelzer et Quicherat ; - grec-français : Bailly, Georgin et Magnien-Lacroix. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
15/03/2024	9h à 14h	Epreuve écrite disciplinaire appliquée	Sont autorisés les dictionnaires bilingues : - latin-français Bornecque, Gaffiot (y compris la nouvelle édition 2000), Goelzer et Quicherat ; - grec-français : Bailly, Georgin et Magnien-Lacroix. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CAPES EXTERNE et CAFEP  
MATERIELS CANDIDAT  
SESSION 2024**

**SECTION : LETTRES**

**LETTRE MODERNES**

DATE	HEURE	INTITULE DE L'ÉPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
13/03/2024	9h à 15h	Epreuve écrite disciplinaire de français (Dissertation) Sujet commun avec l'épreuve à option des sections "Langues régionales et Lettres Classiques"	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
14/03/2024	9h à 14h	Epreuve écrite disciplinaire appliquée	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CAPES EXTERNE et CAFEP  
MATÉRIELS CANDIDAT  
SESSION 2024**

**SECTION : LANGUES VIVANTES ETRANGERES**

**ALLEMAND**

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
25/03/2024	9h à 15h	Epreuve écrite disciplinaire	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
26/03/2024	9h à 15h	Epreuve écrite disciplinaire appliquée	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CAPES EXTERNE et CAFEP  
MATÉRIELS CANDIDAT  
SESSION 2024**

**SECTION : LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES**

**ANGLAIS**

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
25/03/2024	9h à 15h	Epreuve écrite disciplinaire	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
26/03/2024	9h à 15h	Epreuve écrite disciplinaire appliquée	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CAPES EXTERNE  
MATÉRIELS CANDIDAT  
SESSION 2024**

**SECTION : LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES**

**ARABE**

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
25/03/2024	9h à 15h	Epreuve écrite disciplinaire	- L'usage d'un dictionnaire unilingue d'arabe est autorisé. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
26/03/2024	9h à 15h	Epreuve écrite disciplinaire appliquée	- L'usage d'un dictionnaire unilingue d'arabe est autorisé. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

**Matériels autorisés pour toutes les épreuves:** Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

**Consignes concernant les copies**

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

**Vous ne devez en aucun cas :**

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CAPES EXTERNE  
MATÉRIELS CANDIDAT  
SESSION 2024**

**SECTION : LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES**

**CHINOIS**

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
25/03/2024	9h à 15h	Epreuve écrite disciplinaire	- Les dictionnaires unilingues en langue chinoise Xinhua Zidian et Xiandai Hanyu Cidian sont autorisés. L'usage de tout autre ouvrage de référence, dictionnaire et matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. L'usage de la loupe est autorisé.
26/03/2024	9h à 15h	Epreuve écrite disciplinaire appliquée	- Les dictionnaires unilingues en langue chinoise Xinhua Zidian et Xiandai Hanyu Cidian sont autorisés. L'usage de tout autre ouvrage de référence, dictionnaire et matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. L'usage de la loupe est autorisé.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CAPES EXTERNE et CAFEP  
MATÉRIELS CANDIDAT  
SESSION 2024**

**SECTION : LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES**

**ESPAGNOL**

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
25/03/2024	9h à 15h	Epreuve écrite disciplinaire	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
26/03/2024	9h à 15h	Epreuve écrite disciplinaire appliquée	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CAPES EXTERNE et CAFEP  
MATÉRIELS CANDIDAT  
SESSION 2024**

**SECTION : LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES**

**ITALIEN**

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
25/03/2024	9h à 15h	Epreuve écrite disciplinaire	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
26/03/2024	9h à 15h	Epreuve écrite disciplinaire appliquée	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CAPES EXTERNE  
MATERIELS CANDIDAT  
SESSION 2024**

**SECTION : LANGUES VIVANTES ETRANGERES**

**JAPONAIS**

DATE	HEURE	INTITULE DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
25/03/2024	9h à 15h	Epreuve écrite disciplinaire	- L'usage de deux dictionnaires unilingues en langue japonaise (un dictionnaire de langue et/ou un dictionnaire de kanji) est autorisé. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout matériel informatique ou électronique (dictionnaire électronique, ordinateur, téléphone, calculatrice ou autre) est rigoureusement interdit.
26/03/2024	9h à 15h	Epreuve écrite disciplinaire appliquée	- L'usage de deux dictionnaires unilingues en langue japonaise (un dictionnaire de langue et/ou un dictionnaire de kanji) est autorisé. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout matériel informatique ou électronique (dictionnaire électronique, ordinateur, téléphone, calculatrice ou autre) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CAPES EXTERNE  
MATÉRIELS CANDIDAT  
SESSION 2024**

**SECTION : LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES**

**PORTUGAIS**

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
25/03/2024	9h à 15h	Epreuve écrite disciplinaire	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
26/03/2024	9h à 15h	Epreuve écrite disciplinaire appliquée	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CAPES EXTERNE et CAFEP  
MATERIELS CANDIDAT  
SESSION 2024**

**SECTION : MATHÉMATIQUES**

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
18/03/2024	9h à 14h	Epreuve disciplinaire	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.
19/03/2024	9h à 14h	Epreuve disciplinaire appliquée	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

**Calculatrice** : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm>), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
  - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
  - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
  - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
  - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

**Matériels autorisés pour toutes les épreuves:** Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

**Consignes concernant les copies**

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

**Vous ne devez en aucun cas :**

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CAPES EXTERNE et CAFEP  
MATERIELS CANDIDAT  
SESSION 2024**

**SECTION : NUMERIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES**

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
20/03/2024	9h à 14h	Epreuve écrite disciplinaire	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.
21/03/2024	9h à 14h	Epreuve écrite disciplinaire appliquée	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CAPES EXTERNE et CAFEP  
MATÉRIELS CANDIDAT  
SESSION 2024**

**SECTION : PHILOSOPHIE**

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
13/03/2024	9h à 15h	Epreuve écrite disciplinaire	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
14/03/2024	9h à 15h	Epreuve écrite disciplinaire appliquée	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CAPES EXTERNE et CAFEP  
MATERIELS CANDIDAT  
SESSION 2024**

**SECTION : PHYSIQUE-CHIMIE**

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
20/03/2024	9h à 14h	Epreuve écrite disciplinaire L'épreuve comporte deux parties , l'une à dominante physique, l'autre à dominante chimie. <b>Les candidats rendent 2 copies séparées pour chacune des 2 parties.</b>	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.
21/03/2024	9h à 14h	Epreuve écrite disciplinaire appliquée	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

**Calculatrice** : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm>), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
  - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
  - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
  - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
  - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

**Matériels autorisés pour toutes les épreuves**: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

**Consignes concernant les copies**

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CAPES EXTERNE et CAFEP  
MATERIELS CANDIDAT  
SESSION 2024**

**SECTION : SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES**

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
20/03/2024	9h à 15h	Epreuve écrite disciplinaire	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
21/03/2024	9h à 14h	Epreuve écrite disciplinaire appliquée	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

**Consignes concernant les copies**

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CAPES EXTERNE et CAFEP  
MATÉRIELS CANDIDAT**

**SESSION 2024**

**SECTION : SCIENCES DE LA VIE – SCIENCES DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS**

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
20/03/2024	9h à 14h	Epreuve écrite disciplinaire	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
21/03/2024	9h à 14h	Epreuve écrite disciplinaire appliquée	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/6 ; 2/6 ; 3/6 ... 6/6).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CAPES EXTERNE  
MATERIELS CANDIDAT  
SESSION 2024**

**SECTION : TAHITIEN**

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
13/03/2024	9h à 15h	Epreuve écrite disciplinaire de français Première épreuve écrite d'admissibilité du CAPES externe de lettres	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
14/03/2024	9h à 15h	Epreuve écrite disciplinaire portant sur la langue Tahitienne	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
15/03/2024	9h à 15h	Epreuve écrite disciplinaire appliquée portant sur la langue tahitienne L'épreuve est rédigée en français	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves : Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**TROISIEME CAPES  
MATERIELS CANDIDAT  
SESSION 2024**

**SECTION : ARTS PLASTIQUES**

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
14/03/2024	9h à 17h	Epreuve disciplinaire	<p><b>L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de la calculatrice est rigoureusement interdit.</b></p> <p><b><u>Sont autorisés :</u></b>            - Les sèche-cheveux,            - L'usage du chevalet.</p> <p><b>Sont rigoureusement interdits :</b>            - Tout autre document de référence que ceux qui peuvent être fournis avec le sujet.            - L'usage de dictionnaires et de recueils iconographiques sur quelque support que ce soit.            - L'utilisation des produits et matériels suivants : bombes aérosols et appareils fonctionnant sur réserve de gaz, appareils à production de flammes vives, acides, produits chimiques volatils, inflammables ou toxiques.            - Les matériels bruyants (perceuses, scies sauteuses...)            - L'usage des baladeurs, des téléphones portables, des smartphones et des tablettes numériques pendant la durée des épreuves.</p> <p><b>Sont à proscrire :</b>            - Les matériaux à séchage lent.</p> <p>'- Les candidats composent à l'intérieur du format imposé « grand aigle » (75 x 106 cm) ne comportant ni extensions, ni rabats, et dont l'épaisseur totale (support plus réalisation) ne peut dépasser 1,5 cm.            - Le candidat a le libre choix du support, des techniques de mise en œuvre et des outils.            - Les médiums secs (fusains, pastels, craie, etc.) sont à fixer.            - L'utilisation de matériel informatique et numérique est autorisée (ordinateur, appareil photographique, imprimante, scanner)            - Tout élément matériel formel, iconographique ou textuel doit être obligatoirement produit sur place par le candidat à partir de matériaux bruts.            - Toute impression numérique intégrée dans la production plastique doit également être conçue et produite sur place.            - Il ne sera fourni par les organisateurs du concours que l'accès à un branchement électrique usuel.</p>

**Consignes concernant les copies**

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).
- les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

**Vous ne devez en aucun cas :**

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**TROISIEME CONCOURS DU CAPES  
MATERIELS CANDIDAT  
SESSION 2024**

**SECTION : ÉDUCATION MUSICALE ET CHANT CHORAL**

Les épreuves se déroulent au service interacadémique des examens et concours de L'île de France,  
7 rue Ernest Renan - Arcueil (94) Ligne B du R.E.R Station Laplace

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
13/03/2024	9h-15h	Epreuve écrite disciplinaire	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.  - Diapason mécanique autorisé.

**Matériels autorisés pour toutes les épreuves:** Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

**Consignes concernant les copies**

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**TROISIEME CAPES et TROISIEME CAFEP**  
**MATERIELS CANDIDAT**  
**SESSION 2024**  
**SECTION : LETTRES**  
**LETTRES MODERNES**

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
13/03/2024	9h à 15h	Epreuve écrite disciplinaire	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**TROISIEME CAPES et TROISIEME CAFEP  
MATERIELS CANDIDAT  
SESSION 2024**

**SECTION : LANGUES VIVANTES ETRANGERES  
ALLEMAND**

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
25/03/2024	9h à 15h	Epreuve écrite hors programme	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**TROISIEME CAPES et TROISIEME CAFEP  
MATERIELS CANDIDAT  
SESSION 2024**

**SECTION : LANGUES VIVANTES ETRANGERES  
ANGLAIS**

DATE	HEURE	INTITULE DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
25/03/2024	9h à 15h	Epreuve écrite hors programme	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**TROISIEME CAPES et TROISIEME CAFEP  
MATERIELS CANDIDAT  
SESSION 2024  
SECTION : LANGUES VIVANTES ETRANGERES  
ESPAGNOL**

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
25/03/2024	9h à 15h	Epreuve écrite hors programme	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**TROISIÈME CONCOURS DU CAPES  
MATÉRIELS CANDIDAT  
SESSION 2024**

**SECTION : MATHÉMATIQUES**

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
18/03/2024	9h à 14h	Épreuve écrite disciplinaire	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

**Calculatrice** : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm>), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
  - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
  - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
  - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
  - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

**Matériels autorisés pour toutes les épreuves:** Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

**Consignes concernant les copies**

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

**Vous ne devez en aucun cas :**

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**TROISIEME CONCOURS DU CAPES  
MATERIELS CANDIDAT  
SESSION 2024**

**SECTION : NUMERIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES**

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
20/03/2024	9h à 14h	Epreuve écrite disciplinaire	L'usage tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**TROISIEME CAPES et TROISIEME CAFEP  
MATERIELS CANDIDAT  
SESSION 2024**

**SECTION : PHYSIQUE-CHIMIE**

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
20/03/2024	9h à 14h	Epreuve écrite disciplinaire L'épreuve comporte deux parties d'égale importance, l'une à dominante physique, l'autre à dominante chimie. <b>Les candidats rendent 2 copies séparées pour chacune des 2 parties.</b>	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

**Matériels autorisés pour toutes les épreuves:** Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

**Consignes concernant les copies**

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

**Vous ne devez en aucun cas :**

- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.